

SEANCE du 22.12.2008

Bilan de la Rencontre du Président et des Vices Présidents de la Communauté de Communes de Cossé le Vivien

Compétence enfance jeunesse, réflexion pour les 5-11 ans (La Chapelle est intéressé par cette tranche d'âge). A savoir que dans de nombreuses communes, Familles rurales gère les activités de cette tranche d'âge

SIEGE SOCIAL DU SYNDICAT DE BASSIN DE L'OUDON POUR L'AMENAGEMENT DE LA RIVIERE OUDON

Après délibération, le Conseil Municipal approuve la modification statutaire concernant l'adresse du siège social du Syndicat de Bassin de l'Oudon .

L'adresse du siège social est Syndicat de bassin de l'Oudon Centre Administratif Intercommunal ZA de Villeneuve Rue de Buchenberg 53400 CRAON

APPROBATION DOSSIER DE CREATION DE L'EXTENSION LOTISSEMENT DES ACACIAS 3

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans la séance du 07.03.2008 , il a été décidé de confier la mission de maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement du lotissement communal des Acacias 3 : voirie et réseaux divers 1 ère phase au Bureau d'Etude PRAGMA INGENIERIE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le projet de création établi par PRAGMA INGENIERIE en ce qui concerne la voirie, les réseaux d'assainissement eaux pluviales et eaux usées .

Après délibération, le Conseil Municipal,

APPROUVE le dossier de création présenté par PRAGMA

AUTORISE Monsieur le Maire à le signer le projet de création ainsi que toutes pièces à intervenir

AUTORISE Monsieur le Maire à présenter la demande d'autorisation de lotir

Numérisation cadastre

Un projet de numérisation du cadastre est en cours au niveau des 3 communautés de communes .Pour la Chapelle cela représentera un coût d'environ 100.00€ + la maintenance. Une délibération sera à prendre plus tard

Travaux barrages

Le Syndicat de Bassin de l'Oudon a décidé de lancer un programme de restauration des parcelles des barrages. Un état est à faire dans chaque commune et les travaux de sécurité seront les premiers à être retenus.

Quincampoix : bon état

Le Vivier : très endommagé problème de sécurité

Chauvigné : quelques lattes à changer

Remplacement projecteurs du terrain de foot

Un devis a été établi par l'entreprise MAUGERE 2035.59€ TTC

Se renseigner pour un moindre coût

Vitesse dans le bourg

Un courrier a été envoyé en mairie par un habitant de la commune.

Le conseil est conscient du problème mais la route est départementale .Les travaux ne pourront être réalisés qu'après accord du conseil général mais la charge en revient à la commune

Aménagement pour stationnement camping car

Après renseignement il en coûterait entre 2300 et 4600€ pour une aire de repos ou de stationnement et entre 4 600 et 14 000€ pour un espace avec service (eau, assainissement).Le Conseil décide de ne pas donner suite.